



→ DOSSIER

Catherine Sokolsky

Les douleurs chroniques

La plupart des maladies font souffrir, mais la douleur disparaît le plus souvent avec le traitement de leurs causes. Parfois, elle s'installe durablement. Au-delà de trois mois, on parle de douleur chronique. L'arthrose est une grande pourvoyeuse d'affections douloureuses au niveau du dos et des membres. Beaucoup de maladies chroniques et certaines maladies inflammatoires comme la polyarthrite rhumatoïde peuvent aussi être responsables de douleurs durables. D'autres douleurs chroniques ont des causes souvent plus difficiles à identifier comme la fibromyalgie, les maux de tête ou le syndrome de l'intestin irritable. Les traitements classiques médicamenteux ne sont pas toujours suffisants, voire parfois impuissants pour venir à bout de ces douleurs. Il existe de nombreuses approches dites complémentaires qui apportent, à des degrés divers, une aide.

suite page 4 →

2-3

ACTUALITÉ

Hygiène des mains

Le savon normal aussi efficace que le savon antibactérien

Calcium

Pas besoin d'en rajouter

4-7

DOSSIER

Les douleurs chroniques

8-9

HISTOIRE DE SANTÉ

« Je me bats pour que **ma myofasciite à macrophages soit reconnue** »

10

DÉCRYPTAGE

La pilule rose vaut-elle le coup ?

11-12

MIEUX SE CONNAÎTRE POUR SE SOIGNER

Comprendre **sa prostate**

13

MÉDICAMENTS

Une cause **de constipation**

14-15

COURRIER

16

GROS PLAN SUR...

Que faire des **aiguilles usagées**

Pour accompagner son mari en Afrique, Danièle Trohel reçoit plusieurs vaccinations. Très vite, son état de santé se dégrade. Ne trouvant rien, les médecins la traitent pour une dépression, jusqu'au jour où l'on découvre qu'elle est atteinte d'une myofasciite à macrophages, une maladie liée à la présence d'hydroxyde d'aluminium dans les vaccins mais non reconnue.

Brigitte Bègue

« Je me bats pour que ma myofasciite à macrophages soit reconnue »

Appel à témoignages

→ Vous avez un jour pris une décision importante pour votre santé (changement d'hygiène de vie, recours à de nouvelles thérapies, arrêt de médicaments...) Votre expérience nous intéresse.

→ Écrivez-nous :

Que Choisir Santé
233, boulevard Voltaire
75011 Paris
sante@quechoisir.org

Mon mari est militaire. En août 1997, il a été muté au Bénin. Pour le suivre, j'ai été obligée de me faire vacciner. En six mois, j'ai reçu neuf vaccinations : contre l'hépatite B, l'hépatite A, la fièvre jaune, la méningite, la fièvre typhoïde, etc. » Arrivée en Afrique, Danièle se sent amorphe. Une fatigue qu'elle met sur le compte de la chaleur à laquelle elle n'est pas habituée. Puis elle commence à avoir des douleurs tenaces dans les jambes. Pensant qu'il s'agit d'un effet indésirable de son médicament contre le paludisme, elle attend que ça passe. Mais à son retour en France, deux ans plus tard, elle s'écroule. « J'étais tellement épuisée que je n'ai pas pu reprendre mon travail. Je n'arrivais même plus à monter et à descendre mes trois étages. Mon médecin

a pensé à un manque de magnésium, puis au syndrome des jambes sans repos, puis à une maladie veineuse. Ne trouvant rien, il m'a mise sous antidépresseurs. »

Soignée pour une dépression

Mais les troubles de Danièle s'aggravent. Elle est de plus en plus fatiguée, ses douleurs musculaires se doublent de douleurs articulaires, son périmètre de marche diminue, elle peine à trouver ses mots et à déglutir, n'arrive plus à se concentrer ni à mémoriser... Durant trois ans, elle fait des examens. Sans résultat. Pourtant, en septembre 2003, suite à un électromyogramme, un diagnostic tombe : myopathie toxique endocrinienne. « Le neurologue a pris la peine de noter dans mon dossier que j'avais eu de nom-

Une association d'aide aux victimes

> Un nombre de malades difficile à évaluer

Créée en 2001, l'association Entraide aux malades de myofasciite à macrophages (E3M) regroupe environ 450 malades. Mais combien sont-ils exactement ? Difficile de savoir, car les effets indésirables des vaccins sont rarement signalés quand ils sont différés. Dans la myofasciite à macrophages, les premiers symptômes surviennent sept à douze mois

après une injection. Aussi, médecins et patients ne font pas forcément le rapprochement. « Les malades sont plus nombreux qu'on ne le pense. C'est pourquoi le facteur temps doit impérativement être pris en compte dans la balance bénéfices/risques des vaccins », estime le Pr Romain Ghérardi, chercheur à l'Inserm.

> La biopsie est nécessaire

Pour l'heure, le diagnostic passe obligatoirement par une biopsie du muscle deltoïde de

l'épaule. « Elle doit être réalisée deux ans après la vaccination », souligne Didier Lambert, président de E3M, car l'aluminium peut perdurer quelques mois au point d'injection, mais ce n'est pas la preuve d'une myofasciite. » La prescription peut être faite par le médecin traitant à condition qu'il soit informé, ce qui est rarement le cas.

> Des demandes d'indemnisation

« Il faut que la maladie soit

reconnue et les victimes indemnisées », plaide Didier Lambert. Elles étaient toutes en bonne santé avant de se faire vacciner. Actuellement, seuls 4 % de nos adhérents peuvent continuer à travailler à temps plein. » En mai, l'association a déposé 50 dossiers de demandes d'indemnisation. E3M réclame aussi que des vaccins obligatoires sans aluminium soient mis sur le marché, comme c'était le cas pour le DTPolio avant 2008.

L'aluminium présent dans les vaccins est-il dangereux ?

breux vaccins en 1997. » Commencant à s'interroger, Danièle cherche à s'informer et tombe sur un article de presse évoquant la myofasciite à macrophages, un syndrome lié à l'hydroxyde d'aluminium présent dans les vaccins. *« Je me suis reconnue dans les troubles décrits, c'était exactement ce que j'avais. »* Vérification faite, elle s'aperçoit qu'au moins deux des vaccins qu'elle a reçus six ans plus tôt contiennent l'adjuvant. Lors d'une hospitalisation, elle demande qu'on lui fasse une biopsie du muscle deltoïde de l'épaule, seul moyen de détecter l'aluminium. *« Le professeur de neurologie du CHU a refusé. Pour lui, j'étais dépressive. Il m'a prescrit du Laroxyl. Au bout de quelques jours, j'étais devenue un zombie. Quand mon mari a vu ça, il m'a sortie de l'hôpital. »*

Un combat qui n'est pas encore terminé

De plus en plus convaincue qu'elle a eu un accident de vaccination, Danièle contacte l'association E3M d'aide aux victimes des vaccins aluminiques, qui l'oriente vers un hôpital parisien où elle subit une biopsie. En mars 2004, elle a enfin une réponse : biopsie positive et myofasciite à macrophages active. *« Paradoxalement, j'étais soulagée de connaître le diagnostic, c'était presque réconfortant de ne pas être prise pour une folle. Depuis, je me bats pour que ma maladie soit reconnue. »*

Aujourd'hui, Danièle a 61 ans. Elle souffre toujours beaucoup, a perdu sa force musculaire malgré les deux séances hebdomadaires de kinésithérapie, ne peut pas faire sa toilette seule, encore moins son ménage, utilise son fauteuil roulant si elle doit marcher plus de 500 m, ne peut ni lire ni écrire plus de cinq minutes, place des Post-it partout dans sa maison pour se souvenir de ce qu'elle doit faire et ne s'occupe pas de ses petits-enfants car *« c'est trop fatigant »*. À son calvaire quotidien s'ajoute une perte de revenus : *« J'ai perdu mon travail, ma retraite va être misérable. En 2005, j'ai été reconnue en invalidité à 80 %, mais je ne perçois aucune allocation. On a dépensé 20 000 euros pour aménager la maison à mon bandicap, on doit se débrouiller tout*

Pour renforcer leur efficacité, des particules d'hydroxyde d'aluminium sont ajoutées aux vaccins depuis 1927. Mais aujourd'hui, leur utilisation fait polémique.

Première publication en 1998

Ce sont les travaux du Pr Romain Ghérardi, directeur de recherche à l'unité Inserm de l'hôpital Henri-Mondor (Créteil), qui sèment le doute. Dans une étude publiée en 1998, le chercheur décrit pour la première fois une réaction inflammatoire, qu'il nomme myofasciite à macrophages, chez 18 patients atteints de fatigue chronique, de douleurs musculaires et articulaires et de troubles cognitifs.

« L'absence d'origine de leurs symptômes nous a conduits à pratiquer une biopsie du muscle deltoïde de leur épaule. À l'intérieur, il y avait une inclusion d'aluminium là où ils avaient été vaccinés des années auparavant. C'est ce qui nous a amenés à faire le lien avec l'adjuvant. »

Pour le chercheur, aucun doute

On pensait jusque-là

que l'hydroxyde d'aluminium s'éliminait rapidement de l'organisme. En réalité, il est capturé par les cellules de l'immunité (les macrophages), d'où sa persistance au site d'injection. Pire, les travaux sur les souris montrent qu'au fil du temps, l'adjuvant migre dans le système lymphatique, notamment la rate, puis dans le cerveau. *« La quantité est faible mais constante »,* pointe le spécialiste.

Environ 600 patients (70 % sont des femmes) sont suivis à l'hôpital Henri-Mondor. Tous ont reçu de 1 à 17 injections de vaccins avec de l'aluminium (hépatite B, tétanos, hépatite A, etc.) dans les dix années précédant leurs troubles. Tous ont le même tableau clinique associé à une biopsie positive. *« Il y a probablement une prédisposition génétique. On est des millions à être vaccinés, mais seule une minorité de personnes ne se débarrasse pas de l'adjuvant »,* précise le Pr Ghérardi.

Et ce n'est pas la dose qui ferait le poison : *« Les petites doses d'aluminium pénètrent plus facilement le cerveau*

et entraînent plus d'anomalies cérébrales que les fortes doses, prévient le chercheur. Il y a une activation des cellules immunitaires dans certaines zones, notamment celle de la mémoire. » L'imagerie cérébrale révèle d'ailleurs qu'il existe bien des lésions spécifiques chez les patients.

Une reconnaissance encore hésitante

En avril 2014, le Pr Ghérardi a reçu une subvention de 150 000 euros de l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) pour poursuivre ses recherches. Ses résultats, qui confirment le caractère biopersistant de l'adjuvant, sont en cours de publication. Pour autant, la question est loin d'être tranchée. En juillet 2013, un rapport du Haut Conseil de la santé publique a conclu à l'absence de relation entre l'aluminium vaccinal et les symptômes dont souffrent les patients atteints de myofasciite à macrophages. Le Conseil d'État, lui, a reconnu le lien dans six arrêts rendus entre 2012 et 2014.

seuls. J'ai écrit au ministère de la Défense qui m'a répondu que l'on m'avait vaccinée pour me protéger. Alors j'ai envoyé un courrier au président de la République, son cabinet m'a signifié que c'était mon mari le militaire, pas moi. » Mais Danièle ne lâche

pas. Le 8 juin dernier, son avocate a déposé une demande d'indemnisation au tribunal administratif de Poitiers. Danièle se bat aussi pour les autres : *« Je veux que mes enfants et mes petits-enfants puissent continuer à se faire vacciner en toute sécurité. »* ■